

**Procès-verbal de la séance du 29 juin 2005 avec la direction de l'AIG**

**Lieu :** AIG, salle de conférences

**Présents :**

MM.	J.-P. JOBIN	AIG, Directeur général
	U. POCECCO	AIG, Environnement et affaires juridiques
	M. MOUNIER	AIG, Environnement et affaires juridiques
	P. HELFER	AIG, Environnement et affaires juridiques
Mmes	J. TRUCHET	Commune de Ferney-Voltaire, Vice-présidente
	U. VIDAL	Commune de Nernier
MM.	G. ZUFFEREY	Commune de Vernier, Président
	W. MUHLEMANN	Commune de Tannay
	M. WEIL	Urbaplan, secrétariat technique
Excusés	G. MAURIN	Commune de Prévessin-Moëns
	P. MALEK-ASGHAR	Commune de Versoix

**1. PV de la séance du 2 mars 2005**

Celui-ci est adopté sans remarques.

**2. Commission mixte franco-suisse : résultats**

La 21<sup>ème</sup> réunion s'est tenue le 9 juin à la sous-préfecture de Gex et a été suivie l'après-midi par un échange avec les associations.

Un exemplaire du communiqué de presse et remis aux personnes présentes.

Aviation légère

La Commission a pris acte du rapport intermédiaire du groupe de travail "aviation légère" et a chargé le groupe de poursuivre ses travaux. M. JOBIN remet un exemplaire du rapport et attire l'attention sur certains chiffres figurant en annexe 8 :

- > en 1988, le nombre de vols était d'environ 30'000
- > en 2004, le nombre de vols était d'environ 20'000

Ainsi, bien que le nombre de vols soit en diminution, le nombre de doléances exprimées est en augmentation, ce que M. JOBIN tente d'expliquer par le fait que d'une part la population concernée est plus importante et que, d'autre part, la sensibilité soit plus grande.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse :

- > problèmes conjoncturels (coûts),
- > possibilités de pratiques limitées en raison de la priorité accordée à l'aviation lourde,
- > suppression des cours de formation des pilotes militaires.

Parmi les mesures préconisées pour assurer le respect des trajectoires, figure l'obligation d'enclencher le transpondeur. Cette exigence est déjà appliquée pour les hélicoptères dès le 15.04.05. Pour les avions légers, cela pose un problème de surcharge des écrans de contrôle qui doit encore être résolu. L'AIG va demander à l'OFAC que les avions légers soient également soumis à cette obligation.

#### Compatibilité entre aviation légère et aviation lourde

L'AIG s'est engagée à mener cette expertise suite au recours contre le règlement d'exploitation. Un institut hollandais a été mandaté et son rapport est attendu pour fin juin 2005.

#### Respect des servitudes aéronautiques

Les reboisements sont en cours.

#### Insonorisation des habitations

Les travaux avancent, mais pas aussi vite que souhaité en raison de la nécessité d'extension de l'accord de Karlsruhe pour pouvoir mettre en place un GLCT (groupement local de coopération transfrontalière). Le GLCT est nécessaire pour que l'AIG puisse intervenir en France, d'une manière juridiquement reconnue.

Par ailleurs, le 31 mai dernier, la décision ministérielle d'inscrire l'AIG dans la loi française a été formalisée, ce qui permettra officiellement l'élaboration d'un PEB (plan d'exposition au bruit). L'AIG veut se baser sur ce document pour assurer la double égalité de traitement : des riverains français par rapport aux riverains suisses et des riverains français de l'AIG par rapport aux riverains français d'autres aéroports.

### **3. Vols de nuit**

L'AIG distribue le rapport de M. Avi GIL. Celui-ci comprend de nombreuses recommandations. Sur la base de ce rapport, l'AIG fera des propositions de mesures à prendre lors de la prochaine Commission de lutte contre les nuisances, qui aura lieu le 12 septembre 2005.

### **4. Plan directeur de l'AIG**

M. JOBIN informe que la demande de permis de construire pour le réaménagement du terminal T2 a été déposée et que l'approbation des plans par M. LEUENBERGER est imminente.

Lorsque les plans seront approuvés, il faudra encore compter environ 14 mois de travaux, ce qui amène la mise en service de cette infrastructure au 1.11 2006.

## 5. Divers

### Projet de loi sur l'AIG

Mme BRUNSCHWIG GRAF et M. LAMPRECHT ont préparé un nouveau projet de loi qui a été présenté au Conseil d'administration de l'AIG. Ce projet ayant rencontré un accueil mitigé, le Conseil d'Etat renonce à déposer un nouveau projet de loi encore dans le courant de cette législature.

### Evolution du trafic au premier semestre 2005

Le nombre de passagers a augmenté de + 11 %. Cette augmentation se répartit entre les compagnies de la manière suivante :

- > Easy jet : + 30 %
- > Swiss : - 10 % (diminution due aux alliances avec les compagnies partenaires)
- > Autres compagnies : + 10 %

Le nombre de mouvements a augmenté de + 4 %.

Le nombre de mouvements nocturnes (22h00 – 6h00) a augmenté de + 27 %.

### Relevé des nuisances sonores

M. WEIL relève que le site internet de l'AIG fournit les valeurs Leq des différents microphones. Toutefois, pour pouvoir évaluer les nuisances par rapport aux valeurs limites fixées dans l'OPB, il faudrait avoir les valeurs Lr. M. Weil demande si l'AIG peut mettre à disposition ces informations.

M. POCECCO répond que de jour, le Leq est égal au Lr. Par contre, de nuit, le Lr est égal au Leq + constante qui dépend du nombre de vols. Il s'agit d'un calcul complexe qui est fait annuellement par l'EMPA.

### Plaintes

M. ZUFFEREY s'enquiert de la réponse donnée par l'AIG à une plainte formulée par les habitants du chemin du Québec sur la commune de Vernier.

Copie de la réponse sera adressée à la Mairie de Vernier.

## 6. Prochaine séance

La prochaine séance est fixée au **30 novembre à 17h00** à la salle de conférences du 4<sup>ème</sup> étage.

Marcos WEIL  
Secrétariat de l'ATCR-AIG

Genève le 4 juillet 2005